

Les épreuves

Toute variété dont l'inscription est demandée est soumise aux épreuves de D.H.S. et de V.A.T. pendant une période minimale de deux (02) années consécutives. Des essais sont mis en place au niveau des sites dans les zones suivantes:

- Littoral ;
- Sublittoral ;
- Hauts plateaux ;
- Plaines intérieures ;
- Sud.

Les variétés des espèces arboricoles et viticoles sont inscrites sur la base des dossiers techniques fournis.



Essai d'homologation des céréales autogames



Essai d'homologation de pomme de terre

Résultats et examen des variétés

Les résultats des essais sont exploités et présentés au comité technique d'homologation (C.T.H.) pour examen. Ce comité est pluridisciplinaire et est présidé par le Directeur de la protection des végétaux et des contrôles technique (D.P.V.C.T.) du Ministère de l'agriculture, du développement rural et de la pêche.

Les variétés retenues sont proposées à l'inscription au catalogue officiel des variétés autorisées à la production et à la commercialisation.

Edition des différents bulletins

- Des céréales autogames en langues arabe et française (éditions 2009 et 2015);



- D'agrumes langue française (édition 2015);
- De pomme de terre langue française (édition 2010).



Pour toute information complémentaire : Direction Générale

🏠 CNCC, 06 Bis, Rue des frères Oudak El Harrach, Alger.
✉ B.P. n° 119 Hassan BADI 16200, ElHarrach, Alger.

☎ 213 (0) 23-82-89-27/28/29 ☎ 213 (0) 23-82-89-25

E-mail cncc.dz@hotmail.com

Antenne Régionale Est

✉ El Baaraouia-El Khroub-25100, Constantine.

☎ 213 (0) 30-23-41-13 ☎ 213 (0) 30 23-41-14

E-mail cnccckhroub@yahoo.fr

Antenne Régionale Ouest

✉ B.P.73B Saadane 22009, Sidi Bel Abbes, Alger.

☎ 213 (0) 48 54-30-94 ☎ 213 (0) 48 65-20-03

E-mail cncc_ouest@hotmail.com

Laboratoire de Sétif

✉ BP 03 Rue des femmes I.T.G.C. , Sétif.

☎ 213 (0) 30 62-18-05

E-mail cnccsetif@gmail.com

Laboratoire de Tiaret

✉ Z'mala n°1, route d'Alger, Tiaret.

☎ 213 (0) 46 41-53-57

E-mail cncctiaret10@yahoo.fr

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية
République Algérienne Démocratique et Populaire

وزارة الفلاحة و التنمية الريفية و الصيد البحري
Ministère de l'Agriculture, du Développement Rural et de la Pêche

مديرية التكوين و البحث و الإرشاد
Direction de la Formation,
de la Recherche et de la Vulgarisation

المركز الوطني لمراقبة البذور و الشتائل و تصديقها
Centre National de Contrôle et de Certification
des semences et plants



Procédure d'inscription des variétés au catalogue officiel



Document de vulgarisation tiré en 3000 exemplaires
Distribution gratuite DFRV 2018

Cadre réglementaire

Conformément aux dispositions réglementaires en vigueur notamment la **loi n° 05-03** du 27 Dhou El Hidja 1425 correspondant au 6 février 2005 relative aux semences, aux plants et à la protection de l'obtention végétale et le **décret exécutif n° 06-247** du 13 Joumada Ethania 1427 correspondant au 9 juillet 2006, un catalogue officiel des variétés et des espèces cultivées en Algérie est institué auprès du Ministre chargé de l'Agriculture.

Objectif

Mettre à la disposition des agriculteurs des variétés jugées performantes sur les plans agronomique et technologique.

Conditions d'inscription

Pour être inscrite au catalogue officiel, la variété doit:

- Porter une dénomination qui ne peut être confondue avec celles des variétés déjà existantes;
- Etre reconnue distincte, homogène et stable;
- Présenter une valeur Agronomique et Technologique.

Dossier administratif et technique

Il est constitué des pièces suivantes:

- La demande d'inscription;
- Les questionnaires techniques D.H.S. et V.A.T.;
- Le certificat d'obtention végétale (C.O.V.);
- Le certificat phytosanitaire;
- L'autorisation d'exploitation de la variété (pour les variétés protégées);
- Le certificat attestant que la variété est non O.G.M.;
- La lettre de représentation en Algérie pour les demandeurs étrangers.

Les formulaires de demande d'inscription et les questionnaires techniques sont retirés auprès des services catalogues du centre national de contrôle et de certification des semences et plants (C.N.C.C.)

Dépôt des demandes d'inscription

Les dates limites de dépôt des demandes d'inscription sont fixées au :

- **1^{er} septembre** pour les céréales autogames;
- **31 août** pour la pomme de terre;
- **30 juin** pour l'arboriculture fruitière et la vigne.

Causes de rejet des demandes

- Dépôt de demande hors délais;
- Dossier incomplet;
- Risque de confusion de la dénomination proposée par le demandeur avec celle d'une variété déjà existante.

Les demandes accompagnés des dossiers complets doivent être adressées au C.N.C.C..

Dépôt du matériel végétal

Le matériel végétal destiné aux essais doit être déposé au près du C.N.C.C. au plus tard :

- **30 septembre** pour les céréales autogames;
- **15 décembre** pour la pomme de terre;
- **De novembre à mars** pour l'arboriculture fruitière et la vigne (les plants produits en hors sol peuvent être reçus durant toute l'année).

Le représentant légal doit accomplir toutes les formalités administratives et douanières des échantillons et les faire parvenir au C.N.C.C.

Caractéristique du matériel végétal à fournir

• Quantité

- **Pour les céréales autogames: 200** épis ou panicules et **20 Kg** de semences par variété pour la première année et **20 Kg** de semences par variété pour la deuxième année. Le matériel végétal doit avoir une faculté germinative supérieure ou égale à 85% avec des épis présentant de bonne potentialité en grains (supérieur ou égal à **30 grains/épi** pour les blés tendre et dur, le triticales et l'orge et **35 grains/panicule** pour l'avoine).

- **Pour la pomme de terre: 350 Kg** de semences par variété et par année. Le matériel végétal doit avoir une pureté variétale minimale de **9999/10000** avec un calibre homogène entre **35 et 55 mm**.

- **Pour le variétés ou porte-greffes arboricoles et viticoles: 65 à 100** plants selon les espèces pour l'installation des essais d'homologation.

- **Qualité sanitaire** : Le matériel végétal doit être sain, vigoureux et indemne de tout parasite et ne doit avoir subi aucun traitement phytosanitaire.



Epis et semences des céréales autogames



Semences de pomme de terre



Plants d'arboriculture fruitière et de vigne

